

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 juin 2021  
Régulièrement convoqué le 22 juin 2021

Le 29 juin 2021 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au Palais des Congrès Charles Aznavour sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** Mme Marie-Christine MAGNANON, Mme Ghislaine SAVIN, M. Karim OUMEDDOUR, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoint au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Laurent MILAZZO, M. Laurent LANFRAY, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** M. Éric PHÉLIPPEAU (pouvoir M. Julien CORNILLET), Mme Danièle JALAT (pouvoir Mme Catherine MATSAERT), M. Jérôme BEAUTHÉAC (pouvoir M. Jean-Michel GUALLAR), M. Laurent CHAUVEAU (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON), M. Nicolas DELOLY (pouvoir M. Karim OUMEDDOUR)

**Secrétaire de Séance :** Mme Demet YEDILI

#### 4.03 - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2020

**Madame Marie-Christine MAGNANON, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport du Maire annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau est présenté chaque année en Conseil municipal.

Les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Un nombre total d'abonnés de 15 760, en hausse (+1,77 % par rapport à 2019) ;
- Un rendement hydraulique de 83,9 %, en hausse (+1,25 % en 2019) ;
- Les principaux travaux réalisés en direct par la ville de Montélimar en 2020 (renforcements et extensions de réseaux, remplacement de réseaux anciens) représentent un montant de 1 304 696,89 € TTC ;
- Le maintien du prix du m<sup>3</sup> d'eau potable entre 2020 et 2021 (1,41 €/m<sup>3</sup>).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Localix en date du 4 mai 2021,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir débattu,

**DÉCIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2020 du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,  
Suivent les signatures.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

Fait en Mairie, le 30 juin 2021

Pour le Maire, par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Marie-Christine MAGNANON

